

Question sur un cas pratique de droit civil

Par **alntc**, le **14/12/2016** à **13:59**

Bonjour, je voudrais savoir si pour un ressortissant français c'est bien l'article 99 du code civil qui s'applique pour la modification de la mention du sexe sur l'acte de l'état civil ? En réalité je ne comprend pas vraiment le terme "ressortissant".
Merci pour vos réponses